



Prévoyance professionnelle

A woman with her hair in a bun, wearing a dark blazer over a grey dress, stands with her arms crossed, looking out a large window. Her reflection is visible in the glass. A large red diagonal graphic element is overlaid on the right side of the image, containing the title text.

# Compte d'exploita- tion 2020

Réforme de la LPP: une mise à l'épreuve	4-5
Forte croissance	6-7
Durable et plus rentable	8-9
Chiffres-clés	10-11
Compte de résultat	12-13
Chiffres du bilan	14-15
Placements de capitaux	16-19
Quote-part minimum	20-23
Processus de risque	24
Fonds d'excédents	25
Provisions de renchérissement	26
Charges d'exploitation et frais de gestion de la fortune	27

Les solutions semi-autonomes  
**sont plus** attrayantes, plus  
équitables **et** plus souples,  
quel que soit le cas de figure.



Thomas Gerber  
Responsable Prévoyance,  
AXA Suisse

# Réforme de la LPP: une mise à l'épreuve

**Le modèle suisse des trois piliers, unique en son genre, offre un bon équilibre entre solidarité et responsabilité personnelle.** Le projet de réforme du 2<sup>e</sup> pilier risque néanmoins de le faire vaciller.

«Il appartient maintenant aux milieux politiques de remettre en état notre modèle des trois piliers.»

## Entretien avec Thomas Gerber

**Monsieur Gerber, que pensez-vous de la situation du 2<sup>e</sup> pilier par rapport au projet de réforme de la prévoyance vieillesse?**

Nous constatons régulièrement avec fierté combien notre système des trois piliers est bien équilibré et ingénieux. L'équilibre des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers reflète une volonté ancrée au sein de la population suisse de concilier solidarité, partenariat social et responsabilité personnelle.

Le 2<sup>e</sup> pilier constitue le cœur du système: employés et employeurs assument conjointement la responsabilité d'une prévoyance vieillesse professionnelle et garantissent les rentes dans un esprit de partenariat. Il n'est donc pas surprenant que bon nombre des Conseils de fondation constitués de manière paritaire aient compris la nécessité d'agir face à l'allongement de l'espérance de vie et à la faiblesse des taux et qu'ils aient ajusté les paramètres du régime surobligatoire.

C'est maintenant au tour des responsables politiques d'adapter à la réalité les bases du régime obligatoire LPP. Car le taux de conversion en vigueur empêche les institutions de prévoyance qui assurent surtout des revenus faibles de freiner la redistribution des plus jeunes vers les plus âgés pour stabiliser leur situation financière.

**Que pensez-vous de la proposition de réforme du Conseil fédéral?**

Le Conseil fédéral a présenté en novembre 2020 un projet de réforme du deuxième pilier s'appuyant sur une proposition des partenaires sociaux. Il prévoit une baisse immédiate du taux de conversion de 6,8% à 6%, à compenser par une hausse des

cotisations d'épargne. Afin de maintenir le niveau des rentes pour la génération transitoire, il est envisagé d'introduire une sorte de «mini-AVS» et de prélever un supplément de 0,5% sur le salaire de tous les assurés afin de constituer un «pot» de compensation.

Ce projet de réforme de la LPP doit aussi permettre aux institutions de prévoyance qui assurent surtout des revenus faibles et qui opèrent donc dans une fourchette proche des prescriptions légales minimales («caisses proches du minimum LPP»), d'adapter leurs paramètres aux nouvelles conditions. En effet, le taux de conversion en vigueur dans le régime obligatoire les empêche actuellement de freiner la redistribution des plus jeunes vers les plus âgés et de stabiliser leur situation financière à long terme.

Cette solution pragmatique qui semble aller dans les deux sens présente en réalité plusieurs inconvénients de taille.

**Dans quelle mesure?**

Premièrement, la plupart des personnes qui bénéficieraient de cette solution n'en ont pas du tout besoin. Seuls 14% environ des assurés sont affiliés à une «caisse proche du minimum LPP». La baisse du taux de conversion n'entraînerait donc aucune réduction de rente pour la grande majorité des assurés.

Deuxièmement, la plupart des caisses disposent des réserves nécessaires pour financer les lacunes de la génération transitoire.

Troisièmement, une ponction supplémentaire de 0,5% sur les salaires accélérerait la redistribution des plus jeunes vers les plus âgés au lieu de la freiner.

Et quatrièmement, une «mini-AVS» centralisée saperait la responsabilité décentralisée des Conseils de fondation.

Ce dernier élément est crucial: c'est précisément la séparation entre la solidarité dans le 1<sup>er</sup> pilier, le partenariat social dans le 2<sup>e</sup> pilier et la responsabilité personnelle dans le 3<sup>e</sup> pilier qui rend notre modèle unique. De plus, une «mini-AVS» priverait la véritable AVS de ressources financières dont elle a urgemment besoin et affaiblirait le partenariat social dans le 2<sup>e</sup> pilier, tout comme la solidarité dans le 1<sup>er</sup> pilier. Cela pourrait déstabiliser définitivement le modèle des trois piliers.

Depuis longtemps, de nombreux acteurs politiques ont constaté que le projet de réforme devait être modifié. D'autres propositions permettant d'atteindre les objectifs des partenaires sociaux sont déjà sur la table. Il appartient au Parlement de remettre en état notre modèle des trois piliers, qui est ingénieux et bien équilibré, et de replacer en son centre le 2<sup>e</sup> pilier et son esprit de partenariat social. Un autre point est aussi important: la transparence concernant les prestations versées aux assurés. Or dans notre système complexe, il n'est pas évident d'être au clair sur les prestations futures. C'est pourquoi nous avons développé myAXA, un portail numérique qui présente aux assurés leur situation personnelle et explique en termes simples des aspects de la prévoyance.





Constance Reschke  
responsable Prévoyance  
professionnelle, AXA Suisse

# Forte croissance

**Sur les deux dernières années, les fondations collectives semi-autonomes d'AXA ont pu verser un milliard de francs d'intérêts en plus aux assurés par rapport à l'assurance complète. Le modèle semi-autonome convainc, même dans les périodes difficiles.**

## Entretien avec Constance Reschke

**Madame Reschke, depuis début 2019, AXA se concentre sur les solutions de caisse de pension semi-autonomes. Quel bilan dressez-vous deux ans après le passage à la semi-autonomie?**

Nos nouvelles fondations collectives semi-autonomes ont connu une évolution très réjouissante ces deux dernières années. En 2020, elles ont remarquablement géré la situation difficile liée à la pandémie. En dépit des fortes fluctuations boursières observées en 2020, elles ont une nouvelle fois garanti aux assurés une rémunération élevée des avoirs de vieillesse. En tout, elles ont ainsi versé un milliard de francs de revenus en plus aux assurés par rapport à ce que ce que l'assurance complète aurait permis de générer.

Cette évolution profite aux assurés, car, pour leur rente de vieillesse, il y a une différence entre un avoir de vieillesse rémunéré à 1% (taux d'intérêt minimum LPP) ou à 2%, comme c'est possible dans la semi-autonomie. Grâce à une meilleure rémunération et à des taux de conversion plus stables dans le régime surobligatoire, les assurés peuvent escompter une rente de vieillesse jusqu'à 30% plus élevée. Pour un retraité, la différence représente plusieurs centaines de francs de plus par mois.

**Qu'en est-il du taux de couverture des fondations collectives semi-autonomes? Les fondations collectives ont-elles pu amortir les fluctuations boursières?**

Les fluctuations des marchés des capitaux, et en particulier des actions, sont des phénomènes récurrents. Grâce à

**«En 2020, les nouvelles affaires ont été multipliées par trois, un record historique.»**

leur solidité financière et structurelle, les fondations collectives d'AXA peuvent compenser les variations du marché au fil du temps. Elles ont démarré dans la semi-autonomie avec des réserves supplémentaires de 3 milliards de francs et un taux de couverture élevé, et ont continué d'étoffer leurs réserves de fluctuation en 2019. En dépit des fluctuations boursières, nous n'avons jamais été exposés à un risque de découvert, même temporaire. Fin 2020, le taux de couverture moyen s'inscrivait à quelque 110%.

De plus, les fondations disposent d'une excellente structure d'âge et d'une part importante d'avoirs de prévoyance surobligatoires. Les engagements de rentes sont faibles, ce qui réduit la redistribution des actifs vers les bénéficiaires de rentes.

Nos fondations collectives semi-autonomes offrent ainsi aux entreprises affiliées et à leur personnel une solution de prévoyance solide et efficace à long terme, même en période difficile.

**Comment les nouvelles affaires ont-elles évolué?**

Nos fondations collectives bénéficient d'une grande popularité auprès des nouveaux clients. Les conditions favorables parlent d'elles-mêmes: outre le fait que, au moment de la transformation, neuf clients sur dix avaient opté pour la semi-autonomie, les fondations collectives d'AXA ont vu leurs nouvelles affaires augmenter sensiblement ces deux dernières années. En 2020, les nouvelles affaires ont ainsi été multipliées par trois par rapport à l'année précédente, un record historique.

**Comment allez-vous développer les affaires à l'avenir?**

Les institutions de prévoyance et les caisses de pension sont confrontées à de nombreux défis. En raison de l'évolution démographique, de la situation difficile sur le marché des capitaux, de la digitalisation croissante et des exigences accrues en matière d'infrastructures informatiques, administrer une caisse de pension est une activité complexe qui prend du temps. En outre, proposer une bonne solution de prévoyance professionnelle constitue un atout pour se démarquer sur le marché du travail et attirer des talents.

Nous sommes convaincus que de nouvelles solutions globales sont nécessaires pour répondre à l'évolution du marché. C'est pourquoi nous combinons les solutions de prévoyance existantes avec de nouveaux services et de nouvelles technologies.

Nos offres vont au-delà des formules traditionnelles de prévoyance et d'assurance, en particulier dans le domaine de la santé et de la motivation des collaborateurs. Avec Swibeco par exemple, nous proposons une solution innovante dans le domaine des prestations complémentaires en faveur du personnel. Nos clients peuvent l'intégrer gratuitement à leur solution de prévoyance professionnelle. Les entreprises accroissent ainsi leur attrait en tant qu'employeurs.

Daniel Gussmann  
Chief Investment Officer,  
AXA Suisse

# Durable et plus rentable

Grâce au principe best-in-class, aux critères de durabilité particulièrement stricts et à la mise en œuvre systématique de la stratégie, l'Asset Management d'AXA a réalisé des rendements attrayants pour ses clients, même en périodes de turbulences.

«Les critères de durabilité jouent un rôle clé dans notre processus de placement.»

## Entretien avec Daniel Gussmann

**Monsieur Gussmann, 2020 a été une année exigeante en matière de placement. Vos nerfs ont-ils été mis à l'épreuve?**

2020 a en effet été une année historique et très agitée qui nous a réservé de nombreux défis. En tant qu'assureur et gestionnaire de fortune, nous disposons d'une longue expérience qui nous permet, même en période difficile, d'investir les primes et les avoirs de prévoyance en toute sécurité, mais aussi de manière rentable. Grâce à une stratégie de placement équilibrée et à une gestion de portefeuille efficace, nous avons réalisé l'année dernière pour nos clients, en dépit des fortes fluctuations boursières, des rendements très attrayants allant jusqu'à 6,5%, offrant ainsi à nos clients une rémunération des avoirs de vieillesse supérieure à la moyenne. Pour garantir à long terme des rendements aussi solides que possibles, nous appliquons une approche de placement soucieuse des risques qui respecte le principe best-in-class et des critères de durabilité particulièrement stricts.

**Comment vos clients ont-ils vécu ces temps difficiles?**

Durant le premier trimestre en particulier, lorsque les bourses se sont effondrées à cause de la pandémie de coronavirus, nous étions en contact permanent avec nos clients et notamment aussi nos fondations collectives semi-autonomes. Ils disposent tous d'une stratégie de placement axée sur le long terme qui conserve toute sa validité, même en période de volatilité. Bien avant l'apparition de la crise sanitaire, nos portefeuilles étaient parfaitement parés pour l'avenir, et cela

s'est également vérifié dans le courant de 2020. Nous avons ainsi pu montrer à nos clients à quel point les portefeuilles étaient solides même durant cette période agitée.

**Vous êtes donc satisfait des résultats réalisés durant cette année exigeante?**

Oui, absolument. Cette année difficile nous a permis de mettre en avant nos forces. Outre le rendement réjouissant, qui a atteint jusqu'à 6,5%, la satisfaction de nos clients se reflète parfaitement dans le volume élevé des avoirs qui nous ont été confiés. Ceux-ci ont augmenté de près de 3 milliards de francs en 2020 pour atteindre plus de 33 milliards de francs. Lancées récemment, nos nouvelles solutions de placement dans les domaines des prêts hypothécaires et de l'immobilier font elles aussi l'objet d'une demande réjouissante.

**Le thème du développement durable gagne en importance, notamment dans le domaine des placements. Quelle est votre approche?**

Le Groupe AXA promeut ce thème depuis des années déjà et a fait de la protection du climat l'une de ses priorités stratégiques. Les facteurs de durabilité jouent un rôle clé dans notre processus de placement, que ce soit dans nos affaires avec les clients tiers ou pour nos propres fonds provenant d'avoirs de primes et d'assurance. Nous prenons très au sérieux notre responsabilité en matière de durabilité et voulons montrer la voie. Notre engagement se mesure aussi à l'aune du Dow Jones Sustainability Index (DJSI), qui évalue les plus grandes entreprises du monde sur le plan du développement durable. En 2020, AXA a obtenu le score

de 88 sur 100, gagnant cinq points par rapport à l'année précédente. Nous sommes ainsi passés de la troisième place (en 2019) à la deuxième dans le secteur de l'assurance parmi 129 compagnies d'assurance. Cet excellent résultat montre que notre stratégie en matière de durabilité suit une orientation clairement définie.

Dès 2015, AXA fut la première grande compagnie d'assurance à annoncer son retrait progressif de l'industrie du charbon, au niveau tant des investissements que des couvertures d'assurance. Elle entend maintenant redoubler d'efforts pour un avenir pauvre en carbone.

Nous sommes persuadés qu'une utilisation durable de toutes les ressources crée de la valeur à long terme pour nos clients et pour la société en général. Les changements positifs ne seront toutefois possibles que si un maximum d'entreprises s'engagent pour la durabilité. C'est pourquoi nous allons encourager et soutenir d'autres entreprises sur la voie d'un avenir plus durable.





# Chiffres-clés

## Nombre d'assurés

Fin 2020, AXA comptait 524 808 assurés dans la prévoyance professionnelle. Ce chiffre englobe 359 932 assurés actifs, 66 777 bénéficiaires de rentes et 98 100 polices de libre passage.

Par rapport à l'année précédente, l'effectif des assurés a augmenté de 19 525 personnes, soit une hausse de 3,9%. Grâce à l'évolution réjouissante des nouvelles affaires, le nombre d'assurés actifs a progressé de 27 568 personnes. Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre des autres actifs, qui comprend aussi les assurés d'un modèle semi-autonome, ainsi que par la baisse enregistrée dans l'assurance complète en relation avec la transformation, engagée en 2019, des affaires de la prévoyance professionnelle en un modèle semi-autonome. Le nombre de polices de libre passage a diminué de 6 702. En outre, le nombre de bénéficiaires de rentes a reculé de 1 341, les nouvelles rentes étant supportées par les fondations collectives.

## Coûts par assuré actif

Les charges d'exploitation liées aux assurés actifs ont diminué par rapport à l'année précédente, passant de 186 à 170 millions CHF. Ce recul est attribuable aux efforts systématiques déployés en matière d'efficacité et de maîtrise des coûts. La baisse des dépenses et la hausse du nombre d'assurés ont entraîné une diminution des coûts par assuré actif de 85 CHF, qui s'établissent désormais à 474 CHF.

	2020		2019	
<b>Effectif à la fin de l'exercice</b>	<b>524 808</b>		<b>505 283</b>	
Nombre d'assurés actifs	359 932		332 363	
Nombre de personnes en assurance complète	30 163		45 748	
Nombre d'autres assurés actifs	329 769		286 615	
Nombre de bénéficiaires de rentes	66 777		68 118	
Nombre de polices de libre passage	98 100		104 802	
<b>Taux d'intérêt et taux de conversion</b>	<b>Régime obligatoire</b>	<b>Régime surobligatoire</b>	<b>Régime obligatoire</b>	<b>Régime surobligatoire</b>
Rémunération effective, y c. parts d'excédents	1,00 %	0,00 %	1,00 %	0,25 %
Taux d'intérêt valable pour la rémunération des avoirs de vieillesse	1,00 %	0,00 %	1,00 %	0,00 %
Taux de conversion en rentes pour les hommes à l'âge-terme de 65 ans	6,80 %	5,00 %	6,80 %	5,00 %
Taux de conversion en rentes pour les femmes à l'âge-terme de 64 ans	6,80 %	4,88 %	6,80 %	4,88 %
Taux d'intérêt technique pour évaluer les engagements de rentes	0,70 %		0,80 %	
	<b>Total en mio.</b>	<b>Par personne</b>	<b>Total en mio.</b>	<b>Par personne</b>
<b>Total de la prime de frais</b>	<b>153</b>		<b>148</b>	
Assurés actifs	153	425	148	445
Polices de libre passage / par police	0	0	0	0
Autres primes de frais	0	0	0	0
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>204</b>		<b>220</b>	
<b>Charges d'exploitation hors bénéficiaires de rentes</b>	<b>175</b>		<b>191</b>	
Assurés actifs	170	474	186	558
Polices de libre passage	5	49	5	48
Charges d'exploitation pour d'autres unités de coûts	0		0	
<b>Charges d'exploitation des bénéficiaires de rentes</b>	<b>29</b>		<b>29</b>	
Bénéficiaires de rentes	29	427	29	426

Valeurs en millions CHF



# Compte de résultat

## Explications relatives au produit

Dans la prévoyance professionnelle, le produit total se compose pour l'essentiel des primes d'épargne, des primes de risque, des primes de frais et du revenu des placements de capitaux. Le produit a diminué de 33% par rapport à l'année précédente. Ce recul s'explique par la transformation, en début d'année, d'autres fondations d'assurance complète (p. ex. fondations propres aux entreprises et solutions d'associations) en fondations semi-autonomes.

En conséquence, les primes d'épargne de ces fondations ne sont plus comptabilisées sur le compte de résultat d'AXA. D'où la baisse des recettes de primes de 39% à 1 milliard CHF. Les primes uniques et les primes d'épargne restantes proviennent essentiellement d'autres institutions de prévoyance qui ne sont pas encore passées à la semi-autonomie. Les primes de risque et de frais ont augmenté de 9%, grâce à l'afflux de nouvelles affaires en 2020.

Dans le sillage de la transformation et du transfert des placements de capitaux aux institutions de prévoyance, les reve-

nus du capital ont diminué de 18% à 623 millions CHF dans un environnement de marché difficile.

## Explications relatives aux charges

Les charges totales comprennent les prestations d'assurance, les provisions techniques, les frais d'acquisition et de gestion ainsi que la participation des assurés aux excédents attribués au fonds d'excédents.

En baisse de 24,5 milliards CHF, les prestations d'assurance se sont inscrites à 2,6 milliards CHF durant l'exercice sous revue. Ce fort recul est lié à l'augmentation des rachats l'année précédente du fait du transfert des avoirs de vieillesse aux fondations, lors de la première vague de transformation. En raison de la transformation, les prestations en capital individuelles et les prestations en capital en cas de vieillesse ont, elles aussi, nettement diminué (-59%), alors que les prestations en cas de décès et d'invalidité sont restées pratiquement inchangées.

En 2020, les provisions techniques ont reculé de 1,4 milliard CHF, après avoir baissé de 25,1 milliards CHF en 2019.

## Rendement

	2020	2019
Bonifications de vieillesse	143	235
Apports individuels à la suite d'une entrée en service, d'un rachat, d'un versement EPL ou d'un divorce	174	820
Avoirs de vieillesse apportés (reprises de contrats)	39	12
Primes uniques pour rentes de vieillesse et de survivants	31	40
Primes uniques pour rentes d'invalidité et rentes d'enfant d'invalidité	60	48
Primes uniques pour polices de libre passage	1	2
<b>Primes d'épargne</b>	<b>447</b>	<b>1 157</b>
<b>Primes de risque</b>	<b>435</b>	<b>393</b>
<b>Primes de coûts</b>	<b>153</b>	<b>148</b>
<b>Primes brutes comptabilisées</b>	<b>1 035</b>	<b>1 698</b>
<b>Rendement brut des capitaux</b>	<b>690</b>	<b>819</b>
Produits des placements de capitaux directs	490	532
Liquidités	0	0
Obligations	183	215
Immubles	131	141
Prêts hypothécaires	79	88
Autres placements de capitaux	97	87
Résultat sur réalisations	173	422
Solde entre plus-values et amortissements	101	-23
Résultat monétaire	-68	-88
Charges d'intérêt	-7	-24
Frais de gestion de la fortune	-68	-57
<b>Rendement net des capitaux</b>	<b>623</b>	<b>761</b>
<b>Autres produits</b>	<b>17</b>	<b>13</b>
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>-13</b>	<b>3</b>
<b>Produit</b>	<b>1 662</b>	<b>2 476</b>

Les avoirs de vieillesse ont diminué de 837 millions CHF, essentiellement en raison de leur transfert aux institutions de prévoyance. Grâce à la transformation d'autres institutions de prévoyance (p. ex. fondations propres aux entreprises et associations), la provision pour pertes sur taux de conversion futures a été réduite de 62 millions CHF. La provision pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours a pu être réduite de 411 millions CHF en raison de la contraction du portefeuille des bénéficiaires de rentes, alors que la provision mathématique des rentes d'invalidité et d'enfants d'invalidité est restée pratiquement stable. Cette même contraction a permis une nouvelle baisse de la provision pour les polices de libre passage (115 millions CHF) ainsi que du renforcement des provisions mathématiques des rentes et des polices de libre passage (117 millions CHF).

Grâce au bon résultat du processus d'épargne, les provisions pour les fluctuations de valeur et les garanties d'intérêt ont pu être alimentées à hauteur de 148 millions CHF prélevés sur le compte de l'exercice en cours.

En recul, le montant attribué au fonds d'excédents en faveur des assurés est passé de 173 millions CHF à 153 millions CHF; ce résultat est surtout dû à l'attribution, aux assurés, des capitaux libérés à la suite de la dissolution de la provision pour pertes sur taux de conversion futures - attribution en baisse de 21 mil-

## Charges

	2020	2019
Prestations en cas de vieillesse	893	997
Prestations sous forme de rentes	781	796
Prestations en capital	111	201
Prestations en cas de décès et d'invalidité	469	466
Prestations sous forme de rentes	387	374
Prestations en capital	82	92
Prestations en capital individuelles (PLP, EPL, divorce, pLP)	397	1 032
Valeurs de rachat découlant de résiliations de contrats	814	24 590
Frais occasionnés par le traitement des prestations	29	29
<b>Prestations d'assurance</b>	<b>2 601</b>	<b>27 114</b>
Avoirs de vieillesse	-837	-24 564
Provision pour pertes sur taux de conversion futures	-62	-83
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	-411	-222
Provision mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalidité en cours	16	-223
Provision mathématique des polices de libre passage	-115	-144
Provision mathématique des autres couvertures	0	0
Renforcement des provisions mathématiques des rentes et des polices de libre passage	-117	58
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	0	-28
Provisions pour les fluctuations de valeur et les garanties d'intérêt	148	116
Provisions de renchérissement	0	0
Autres provisions techniques	-25	-56
<b>Variation des provisions techniques</b>	<b>-1 404</b>	<b>-25 145</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>153</b>	<b>173</b>
<b>Variation des reports de primes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Frais d'acquisition et de gestion</b>	<b>178</b>	<b>193</b>
<b>Autres charges</b>	<b>19</b>	<b>14</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>115</b>	<b>127</b>
<b>Charges</b>	<b>1 662</b>	<b>2 476</b>

Valeurs en millions CHF

lions CHF par rapport à l'année précédente.

Avec 197 millions CHF, les frais d'acquisition et de gestion ainsi que les autres charges ont diminué, en 2020, de 5% par rapport à leur niveau de l'année précédente, une situation attribuable avant tout à la baisse des frais de gestion.

Le résultat de l'exercice 2020 a atteint 115 millions CHF (avant impôts). Le recul de 12 millions CHF est essentiellement à mettre sur le compte d'un résultat des placements en repli.





# Chiffres du bilan

## Explications relatives au passif du bilan

Le transfert des avoirs de vieillesse aux institutions de prévoyance effectué lors de la deuxième vague de transformation a entraîné une réduction de 26% de cette position. Les avoirs de vieillesse restants proviennent de contrats d'assurance avec des fondations propres aux entreprises et des associations qui ne sont pas encore passées à la semi-autonomie. Étant donné que les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants existants ainsi que les risques de décès et d'invalidité continuent d'être assurés auprès d'AXA, les réserves correspondantes restent inscrites au bilan d'AXA. Devenue inutile à la suite du passage à la semi-autonomie, la provision pour pertes sur taux de conversion futures est dissoute par étapes (62 millions CHF de plus durant l'exercice 2020). Ces sommes sont allouées au fonds d'excédents l'année de leur dissolution puis versées l'année suivante, en tant qu'excédents extraordinaires, aux fondations concernées par la transformation.

Les autres postes inscrits au passif du bilan accusent un repli essentiellement dû à la baisse des engagements vis-à-vis des preneurs d'assurance en raison de la deuxième vague de la transformation.

## Explications relatives à l'actif du bilan

Comme ce fut le cas lors de la première vague de transformation, les placements ont été transférés lors de la deuxième vague aux institutions de prévoyance dans la mesure des changements au passif. Concrètement, nous avons sélectionné et attribué aux institutions de prévoyance des placements dont la valeur comptable correspondait au montant des avoirs de vieillesse à transférer. Pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants demeurant inscrits au bilan d'AXA, nous avons également sélectionné des placements ayant une valeur comptable équivalente aux versements de rentes. Ce faisant, nous avons veillé à ce que le rapport valeur de marché / valeur comptable soit identique dans le portefeuille restant et dans le portefeuille transféré.

Actifs	2020		2019	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Liquidités et dépôts à terme	52	0,22 %	76	0,31 %
Obligations en francs suisses	10 335	44,27 %	10 728	44,24 %
Obligations en monnaies étrangères	2 036	8,72 %	2 808	11,58 %
Immeubles	2 637	11,30 %	2 815	11,61 %
Hypothèques	4 359	18,67 %	4 593	18,94 %
Actions et participations	344	1,48 %	565	2,33 %
Placements alternatifs	1 251	5,36 %	1 364	5,62 %
Parts de fonds de placement	205	0,88 %	1	0,00 %
Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés	2	0,01 %	15	0,06 %
Autres placements de capitaux	2 123	9,09 %	1 286	5,30 %
<b>Total des placements de capitaux</b>	<b>23 344</b>	<b>100,00 %</b>	<b>24 251</b>	<b>100,00 %</b>
Engagements découlant d'instruments financiers dérivés	97		672	
Autres actifs	582		1 120	
Réassurance passive	49		42	
<b>Somme du bilan</b>	<b>24 071</b>		<b>26 085</b>	

## Passifs

Avoirs de vieillesse	2 401	10,38 %	3 239	13,20 %
dont régime obligatoire	1 367		1 794	
dont régime surobligatoire	1 035		1 445	
Provision pour pertes sur taux de conversion futures	15	0,06 %	77	0,31 %
dont régime obligatoire	6		9	
dont régime surobligatoire	9		68	
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	13 169	56,94 %	13 580	55,36 %
dont régime obligatoire	6 581		6 608	
dont régime surobligatoire	6 588		6 972	
Provision mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalidité en cours	1 385	5,99 %	1 369	5,58 %
dont régime obligatoire	753		776	
dont régime surobligatoire	632		593	
Provision mathématique des polices de libre passage	1 328	5,74 %	1 444	5,88 %
Renforcement des provisions mathématiques des rentes	3 405	14,72 %	3 522	14,36 %
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	346	1,50 %	346	1,41 %
Provisions pour les garanties d'intérêt, les fluctuations de sinistres et les fluctuations de valeur	464	2,01 %	316	1,29 %
Autres provisions techniques	261	1,13 %	286	1,17 %
Provisions de renchérissement	352	1,52 %	353	1,44 %
<b>Provisions techniques</b>	<b>23 127</b>	<b>100,00 %</b>	<b>24 532</b>	<b>100,00 %</b>
Fonds d'excédents	214		237	
Reports de primes	0		0	
Parts d'excédents créditées aux assurés	0		0	
Autres passifs	730		1 316	
<b>Somme du bilan</b>	<b>24 071</b>		<b>26 085</b>	

Valeurs en millions CHF



# Placements de capitaux

AXA gère les placements de capitaux de manière à concilier au mieux rentabilité, liquidité et sécurité. Ainsi, elle ne cesse de développer et d'améliorer sa gestion des actifs et des passifs, dont les analyses et les enseignements servent de base à la définition de la stratégie de placement. Cela permet de garantir un niveau de fonds propres capable de couvrir à tout moment, même en cas de fluctuations de cours sur les placements, l'ensemble des engagements pris.

## Placements de capitaux par catégorie de placement

Conformément à la stratégie de placement, une part importante des capitaux est investie dans des placements à taux fixe, principalement des obligations de premier ordre et des emprunts d'entreprises. Parmi les obligations de premier ordre figurent notamment des emprunts d'État et les lettres de gage de la Suisse. Considérés comme très sûrs, ceux-ci n'offrent cependant qu'un faible rendement.

Le recul du total des placements de capitaux est dû à la transformation des fondations d'assurance complète en fondations semi-autonomes réalisée durant l'année écoulée.

Le poste «Autres placements de capitaux» est constitué de prêts hypothécaires, de prêts, de liquidités ainsi que de placements à court terme et a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

Les réserves d'évaluation indiquent la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable. Malgré le passage à la semi-autonomie et la réduction correspondante des placements de capitaux, les réserves d'évaluation enregistrent une hausse, qui s'explique principalement par l'évolution positive du marché sur le front des placements à taux fixe.

## Placements de capitaux

	2020		2019	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Terrains et constructions	2 637	3 492	2 815	3 745
Parts de sociétés immobilières	198	438	198	398
Parts de sociétés liées	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0
Actions et parts de fonds de placement	351	379	367	414
Actions propres	0	0	0	0
Titres à taux d'intérêt fixe	12 371	14 377	13 536	15 370
Hedge funds	227	252	297	339
Private equity	1 024	1 041	1 067	1 125
Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés	2	2	15	15
Autres placements de capitaux	6 533	6 533	5 955	5 955
<b>Total des placements de capitaux</b>	<b>23 344</b>	<b>26 515</b>	<b>24 251</b>	<b>27 361</b>
Réserves d'évaluation à la fin de l'exercice		3 171		3 110
Variation des réserves d'évaluation par rapport à l'année précédente		61		-2 183

Valeurs en millions CHF

	Valeur de marché	Part	Valeur de marché	Part
<b>Valeur de marché des placements de capitaux</b>	<b>26 515</b>	<b>100,0 %</b>	<b>27 361</b>	<b>100,0 %</b>
Placements directs de capitaux	25 006	94,3 %	25 897	94,6 %
Placements collectifs de capitaux à un ou à plusieurs niveaux	1 311	4,9 %	984	3,6 %
Placements de capitaux non transparents en matière de frais	199	0,7 %	480	1,8 %

Valeurs en millions CHF

## Rendement et performance des placements

Le produit des placements de capitaux brut de 690 millions CHF correspond à un rendement sur valeurs comptables de 2,94 % (2019: 3,23 %). En dépit du contexte de marché difficile, il en résulte un rendement de 2,65 % (2019: 3,00 %), après déduction des charges pour la gestion de la fortune.

Les rendements présentés en italique dans ce tableau (avant le transfert des placements) correspondent aux rendements calculés qui n'ont pas été ajustés de la réduction des valeurs patrimoniales due au transfert.

Les charges liées à la gestion de la fortune (brutes) ont diminué de 2 millions CHF. Ce recul s'explique avant tout par la baisse des dépenses concernant les placements directs de capitaux induite par des frais d'entretien et de maintenance des immeubles moins élevés. Par contre, les frais de placements de capitaux à un ou à plusieurs niveaux ont augmenté en raison d'une plus grande transparence en la matière. Les frais TTC ont, eux aussi, progressé sous l'effet de la hausse du volume de transactions.

## Évolution du produit des placements de capitaux

	2020	2019
Produit des placements de capitaux direct	490	532
Autre résultat des placements de capitaux	200	287
Résultat sur réalisations	173	422
Solde entre plus-values et amortissements	101	-23
Résultat monétaire	-68	-88
Charges d'intérêt	-7	-24
<b>Produit des placements de capitaux bruts</b>	<b>690</b>	<b>819</b>
Charges pour la gestion de la fortune	-68	-57
<b>Produit des placements de capitaux nets</b>	<b>623</b>	<b>761</b>
Gestion de la fortune sans entretien des immeubles	-68	-57
Entretien et maintenance des immeubles*	-28	-36
<b>Total des frais de gestion de la fortune</b>	<b>-95</b>	<b>-94</b>

Valeurs en millions CHF

\* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement compensés dans le compte de résultat avec les produits des immeubles (présentation nette).

## Rendement et performance

	2020		2019	
	Brut	Net	Brut	Net
<b>Rendement total sur valeurs comptables</b>	<b>2,94 %</b>	<b>2,65 %</b>	<b>3,23 %</b>	<b>3,00 %</b>
<i>Performance sur valeurs comptables (avant le transfert des placements)</i>	<i>2,90 %</i>	<i>2,62 %</i>	<i>2,13 %</i>	<i>1,98 %</i>
<b>Performance sur valeurs de marché</b>	<b>3,12 %</b>	<b>2,87 %</b>	<b>3,78 %</b>	<b>3,58 %</b>
<i>Performance sur valeurs de marché (avant le transfert des placements)</i>	<i>2,79 %</i>	<i>2,54 %</i>	<i>-3,21 %</i>	<i>-3,34 %</i>

## Frais de gestion de la fortune

	2020	2019
Placements directs de capitaux	-56	-69
Placements de capitaux à un ou à plusieurs niveaux	-17	-9
Frais TER	-72	-78
Frais TTC	-14	-9
Frais SC	-11	-12
<b>Frais de gestion de la fortune (bruts)</b>	<b>-97</b>	<b>-99</b>
Frais activés	1	5
Frais d'entretien et de maintenance des immeubles	28	36
<b>Frais de gestion de la fortune (nets)</b>	<b>-68</b>	<b>-57</b>

Valeurs en millions CHF

Frais TER: frais de gestion et d'administration (internes et externes)

Frais TTC: frais de transaction

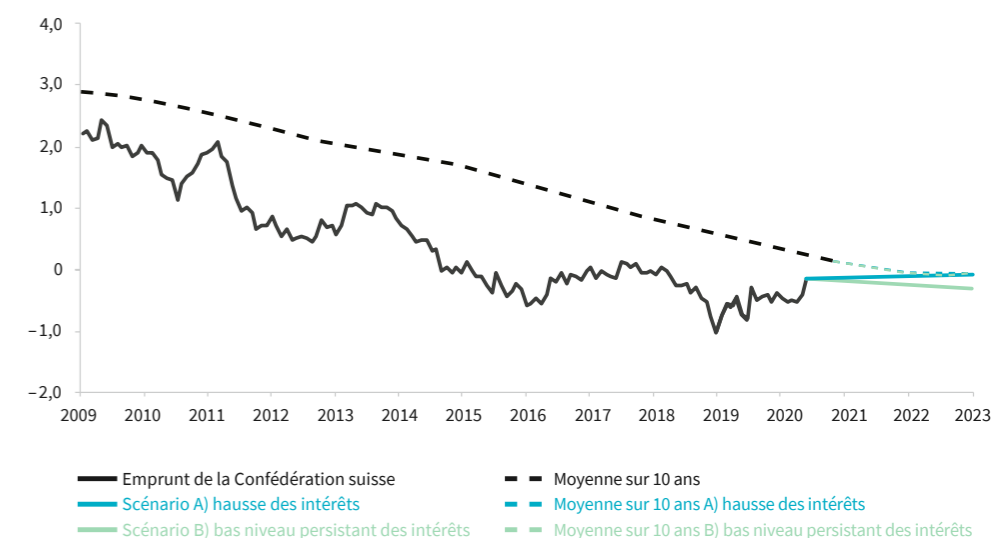
Frais SC: frais ne pouvant être imputés aux différentes catégories de placements

## Perspectives pour 2021

L'année écoulée a pour l'essentiel été marquée par la crise de COVID-19. Au début de l'année 2020, de vastes mesures d'endiguement ont été mises en place afin de freiner la propagation exponentielle rapide de ce nouveau virus. Ces mesures ont en partie largement restreint la vie publique et entraîné une baisse sensible de la performance économique. Les inquiétudes ainsi causées ont atteint un sommet à la mi-mars. Les indices boursiers du monde entier ont subi des pertes massives, le Swiss Performance Index, par exemple, cédant pas moins de 26,33 %. Sur le marché obligataire, des intérêts négatifs allant jusqu'à -0,98 % ont provisoirement été servis sur les emprunts de la Confédération à 10 ans. En parallèle, les écarts de crédit ont plus que doublé en très peu de temps. Les marchés des capitaux se sont redressés dans le courant de l'année sous l'effet des mesures budgétaires engagées, des interventions sur le marché du travail et des soutiens monétaires.

Vers la fin de l'année 2020 et au début de 2021, l'élection du nouveau président américain et la prise de contrôle – de justesse – du Sénat par les démocrates ont aussi eu une incidence positive sur les marchés des actions, tout comme la perspective d'un plan d'aide de 1900 milliards de dollars aux États-Unis. Dans ce contexte, on a assisté sur les marchés à une hausse des attentes inflationnistes et des taux d'intérêt. Même si cette évolution est positive pour l'économie mondiale, une adaptation trop rapide des taux d'intérêt pourrait susciter de nouvelles inquiétudes. Une stratégie de placement largement diversifiée est donc plus que jamais nécessaire. Pour cette raison, mais aussi pour atténuer les effets des taux d'intérêt toujours historiquement bas, AXA poursuit sa stratégie de placement diversifiée, aux résultats probants.

## Rendement d'un emprunt de la Confédération à 10 ans



Source: Bloomberg, évolution des taux d'intérêt jusqu'au 16 mars 2021



# Quote-part minimum

## Explications

La plupart des affaires collectives sont soumises aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Celles-ci exigent que 90 % au moins du produit soient utilisés en faveur des assurés, sous

la forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. En redistribuant 90,4 % de son produit total en 2020, AXA a dépassé la quote-part minimum légale.

## Explication des divers processus

Une distinction est établie entre les trois processus ci-dessous:

Processus	Recettes	Charges (prestations)
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, pertes sur taux de conversion</li> <li>Constitution et dissolution de provisions techniques pour le risque de longévité, les garanties d'intérêt et les fluctuations de la valeur des placements de capitaux</li> </ul>
Processus de risque	Prime de risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>Versements de prestations en cas de décès et d'invalidité</li> <li>Constitution et dissolution de provisions techniques pour des sinistres annoncés mais non encore liquidés, pour des sinistres survenus mais non encore annoncés, pour des fluctuations de sinistres ainsi que pour des adaptations et des assainissements de tarifs</li> </ul>
Processus de frais	Prime de frais	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestations d'administration et de conseil aux clients en matière de prévoyance et d'assurance</li> </ul>

	2020		2019	
	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum
<b>Total des composantes du produit</b>	<b>1 139</b>	<b>72</b>	<b>1 228</b>	<b>74</b>
Processus d'épargne (produit des placements de capitaux)	623	0	761	0
Processus de risque (primes de risque)	372	63	331	62
Processus de frais (primes de frais)	145	8	136	12
<b>Total des charges</b>	<b>- 930</b>	<b>- 44</b>	<b>- 875</b>	<b>- 36</b>
Processus d'épargne (principalement intérêts techniques)	- 416	0	- 476	0
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès et d'invalidité)	- 311	- 40	- 214	- 30
Processus de frais (principalement frais de gestion)	- 202	- 5	- 185	- 6
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>209</b>	<b>28</b>	<b>353</b>	<b>38</b>
<b>Variation des provisions techniques dans le processus d'épargne</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>- 127</b>	<b>0</b>
Longévité	96	0	- 94	0
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	62	0	83	0
Garanties d'intérêt	- 92	0	- 60	0
Dissolution des provisions de renchérissement au profit de renforcements	0	0	0	0
Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	- 56	0	- 56	0
<b>Variation des provisions techniques dans le processus de risque</b>	<b>23</b>	<b>- 2</b>	<b>32</b>	<b>3</b>
Sinistres annoncés mais non encore liquidés	23	- 2	32	3
Sinistres survenus mais non encore annoncés	0	0	0	0
Fluctuations de sinistres	0	0	0	0
Adaptations et assainissements de tarifs	0	0	0	0
<b>Total de la variation des provisions techniques</b>	<b>33</b>	<b>- 2</b>	<b>- 95</b>	<b>3</b>
<b>Frais pour capital risque supplémentaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>- 133</b>	<b>- 20</b>	<b>- 136</b>	<b>- 36</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>109</b>	<b>5</b>	<b>122</b>	<b>5</b>
<b>Quote-part de distribution</b>	<b>90,4 %</b>	<b>92,8 %</b>	<b>90,1 %</b>	<b>93,2 %</b>
<b>Récapitulation du résultat de l'exercice</b>				
Part des affaires soumises à la quote-part minimum	109		122	
Part en % du produit total	9,5 %		9,9 %	
Part des affaires non soumises à la quote-part minimum		5		5
Part en % du produit total		7,2 %		6,8 %
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>115</b>		<b>127</b>	
Part en % du produit total	9,5 %		9,8 %	
<b>Fonds d'excédents</b>	<b>185</b>	<b>29</b>	<b>188</b>	<b>49</b>

### Produit et charges

Dans la prévoyance professionnelle, les diverses composantes du produit et des charges sont réparties entre les processus d'épargne, de risque et de frais, qui comprennent chacun des produits et des charges spécifiques. Bien que ces processus couvrent en principe leurs propres coûts, des financements croisés sont possibles. Avec la transformation des fondations collectives en fondations semi-autonomes, AXA a pu considérablement réduire le déséquilibre du processus d'épargne causé par les fortes pertes sur taux de conversion.

### Variation des provisions techniques

Les provisions techniques permettent à AXA de se préparer aux défis futurs. Après avoir été abaissé de 1,0 % à 0,8 % en 2019, le taux d'intérêt technique a une nouvelle fois été réduit en 2020 et ramené à 0,7 %. L'effectif des bénéficiaires de rentes ayant diminué, les provisions mathématiques des rentes de vieillesse en cours ont diminué de 96 millions CHF. Grâce au bon résultat du processus d'épargne, il a été possible de renforcer les réserves de fluctuation des taux d'intérêt et des placements de capitaux à hauteur de 92 millions CHF.

Le passage des fondations collectives à la semi-autonomie et, partant, la reprise par les fondations des pertes liées à la conversion en rentes ont rendu inutile une grande partie des provisions pour lacunes de couverture en cas de conversion en rentes. Durant l'exercice écoulé, quelque 62 millions CHF ont ainsi pu être alloués au fonds d'excédents et reviendront aux assurés en 2021.

### Répartition du produit entre les assurés et AXA

Le résultat d'exercice d'AXA dépend directement du chiffre d'affaires déterminant, lequel se compose du produit des placements de capitaux, de la prime de risque et de la prime de frais, et est limité par la quote-part de distribution (quote-part légale) à 10 % au maximum. Dans les affaires soumises à la quote-part minimum, un montant total de 1030 millions CHF est revenu aux assurés en 2020 sous la forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. Cela correspond à une quote-part de distribution de 90,4 %. En 2020, le bénéfice d'AXA, c'est-à-dire les 9,6 % restants, s'est élevé à 109 millions CHF (avant impôts).

### Calcul de la quote-part minimum

	2020	2019
<b>Processus d'épargne</b> Produit des placements de capitaux	623	761
<b>Processus de risque</b> Recettes de primes dans l'assurance décès et invalidité	372	331
<b>Processus de frais</b> Recettes de primes au titre de l'exploitation et du service	145	136
<b>Total des composantes du produit</b>	<b>1 139</b>	<b>1 228</b>

### Au moins 90 % des composantes du produit reviennent aux assurés sous forme de prestations.

	2020	2019
<b>Utilisation pour les prestations suivantes en faveur des assurés:</b>		
1. Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés et pertes sur taux de conversion	-416	-476
2. Prestations en cas d'invalidité et de décès	-311	-214
3. Gestion, exploitation et service	-202	-185
<b>Total</b>	<b>-930</b>	<b>-875</b>
<b>Constitution de réserves pour prestations futures en faveur des assurés</b>		
1. Longévité	96	-94
2. Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	62	83
3. Garanties d'intérêt suite à une phase persistante de taux bas	-92	-60
4. Dissolution des provisions de renchérissement au profit de renforcements	0	0
5. Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	-56	-56
6. Cas de prestations attendus pour cause d'invalidité	23	32
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>-95</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents à des fins d'utilisation pour les assurés</b>	<b>-133</b>	<b>-136</b>
<b>Attribution totale aux assurés sous forme de prestations</b>	<b>-1 030</b>	<b>-1 106</b>

### Le bénéfice des assureurs-vie est limité par la loi et ne peut excéder 10 % des composantes du produit.

	2020	2019
<b>Résultat de l'exercice d'AXA Vie SA découlant des affaires soumises à la quote-part minimum (brut avant impôts)</b>	<b>109</b>	<b>122</b>

Valeurs en millions CHF



# Processus de risque

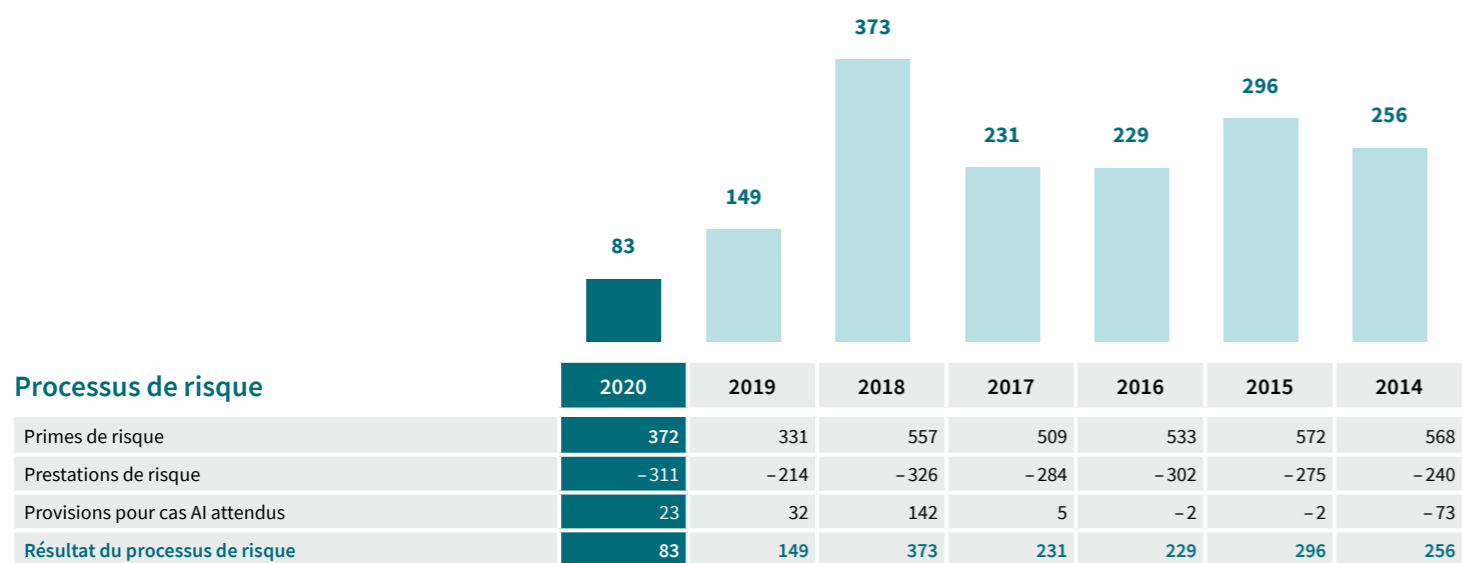
## Explications

Le processus de risque comprend les recettes de primes de risque, les dépenses sous la forme de prestations en cas de décès et d'invalidité, la constitution ou la dissolution de provisions techniques ainsi que les attributions au fonds d'excédents.

En vertu de la loi, AXA peut utiliser au maximum 10 % des primes de risque en tant que part au bénéfice pour financer les prestations de risque garanties; 90 % sont reversés aux assurés sous la forme de prestations actuelles ou futures.

La différence entre, d'une part, les primes de risque et, d'autre part, les prestations et variations de provisions s'est élevée à 83 millions CHF en 2020, soit une baisse de 66 millions CHF par rapport à l'année précédente. Les recettes issues des primes de risque ont augmenté de 41 millions CHF, le montant des prestations versées s'est accru de 97 millions CHF et les variations de provisions pour cas d'invalidité attendus ont reculé de 11 millions CHF par rapport à l'année précédente.

Le résultat du processus de risque a donc continué de reculer par rapport à l'année précédente.



Valeurs en millions CHF

# Fonds d'excédents

## Explications

Les assureurs-vie doivent offrir en tout temps une sécurité absolue. C'est pourquoi les primes sont calculées de telle manière qu'elles permettent de couvrir tous les risques à long terme. Lorsque la marche des affaires est bonne, c'est-à-dire que les rendements sont plus élevés que les charges, il en résulte un excédent, qui est attribué aux assurés.

La loi limite le prélèvement annuel du fonds d'excédents aux deux tiers de l'avoir en fonds. Toute attribution au fonds d'excédents doit être reversée aux assurés dans un délai de cinq ans. Il est ainsi possible de compenser le résultat en cas de mauvais exercice et de réalimenter le fonds d'excédents les années où le résultat est positif. Cette manière de faire est conforme au principe de la durabilité et de la stabilité de la prévoyance professionnelle.

	2020	2019
<b>État à la fin de l'exercice précédent</b>	<b>237</b>	<b>1 013</b>
Affectation aux institutions de prévoyance (attribution des excédents)	-177	-948
Participation aux excédents pour l'année en cours (attribution des excédents)	153	173
Prélèvement pour couvrir le déficit du compte d'exploitation	0	0
Gains ou pertes de change sur les monnaies étrangères	0	0
<b>État à la fin de l'exercice en cours</b>	<b>214</b>	<b>237</b>
dont part liée	164	211
dont part libre	50	26

Valeurs en millions CHF

En 2020, AXA a pu attribuer une somme de 153 millions CHF au fonds d'excédents, dont 133 millions CHF proviennent des affaires soumises à la quote-part minimum. Par rapport à l'année précédente, la somme totale allouée au fonds d'excédents a diminué de 20 millions CHF.

## Provisions de renchérissement

### Explications

Les provisions de renchérissement servent à financer les futures adaptations au renchérissement des rentes d'invalidité et de survivants en cours prescrites par la loi. Elles sont alimentées par les primes de renchérissement des assurés actifs.

En général, les rentes en cours sont adaptées au renchérissement tous les deux ans. Une participation aux frais est également prélevée sur les provisions de renchérissement.

Les rentes de survivants et d'invalidité qui sont en cours depuis plus de trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation jusqu'à ce que les bénéficiaires aient atteint l'âge ordinaire de la retraite. Chaque année, l'Office fédéral des assurances sociales publie des tables correspondantes.

	2020	2019
<b>État à la fin de l'exercice précédent</b>	<b>353</b>	<b>352</b>
Primes de renchérissement brutes	4	4
Frais	-3	-2
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-1	-1
Dissolution au profit de renforcements conformément à l'art. 149, al. 1, let. a, OS	0	0
Dissolution au profit du fonds d'excédents	0	0
Constitution de provisions pour adaptation au renchérissement supplémentaires	0	0
<b>État à la fin de l'exercice en cours</b>	<b>352</b>	<b>353</b>

Valeurs en millions CHF

## Charges d'exploitation et frais de gestion de la fortune

Les frais d'exploitation et de gestion, qui totalisent 204 millions CHF en 2020, comprennent tous les frais d'acquisition, de gestion et de conseil liés aux activités d'AXA dans le cadre de la prévoyance professionnelle.

Afin d'accroître la transparence dans le processus de frais, les frais d'acquisition sont présentés de manière détaillée, c'est-à-dire avec indication des commissions d'acquisition et des charges pour l'administration générale, subdivisées en charges de personnel et en charges de fonctionnement.

Par rapport à l'année précédente, les frais d'exploitation ont baissé de 16 millions CHF pour s'établir à 204 millions CHF. Ce recul s'explique essentiellement par une baisse des frais de gestion.

Les frais de gestion de la fortune ne font pas partie des charges d'exploitation, mais sont inclus dans le compte de résultat directement en tant que partie du rendement net des placements de capitaux. En 2020, ils se sont élevés à 97 millions CHF et ont ainsi légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Avec 28 millions CHF, les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont également inférieurs au niveau de 2019.

Charges d'exploitation	2020	2019
Commissions au service externe	43	39
Commissions aux courtiers/agents	21	20
Autres frais d'acquisition	13	12
<b>Frais d'acquisition</b>	<b>78</b>	<b>71</b>
<b>Frais occasionnés par le traitement des prestations</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
<b>Frais de marketing et de publicité</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Autres charges pour l'administration générale</b>	<b>99</b>	<b>119</b>
<b>Part des réassureurs aux charges d'exploitation</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>
<b>Total des charges d'exploitation net</b>	<b>204</b>	<b>220</b>
<b>Frais de gestion de la fortune sans entretien des immeubles</b>	<b>68</b>	<b>57</b>
<b>Frais activés</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Frais d'entretien et de maintenance des immeubles*</b>	<b>28</b>	<b>36</b>
<b>Frais de gestion de la fortune avec entretien des immeubles</b>	<b>97</b>	<b>99</b>

Valeurs en millions CHF

\* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement imputés au rendement des immeubles dans le compte de résultat (présentation sur une base nette).



**Notre objectif est de remettre  
sur pied le 2<sup>e</sup> pilier et de  
proposer des solutions durables  
pour l'avenir.**

AXA.ch  
Téléphone 24 h / 24:  
0800 809 809  
Portail clients:  
myAXA.ch

AXA Vie SA